

Finances de l'Etat

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 56.0
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Pôle Universitaire Léonard de Vinci
- > Composante : Institut de Préparation à l'Administration Générale
- > Code ELP : 4F5AP01P

Présentation

Cet enseignement consiste d'abord à introduire les finances publiques, matière souvent méconnue des étudiants.

Objectifs

Sont ainsi étudiés des aspects et concepts (dépenses et recettes publiques, sources juridiques, principes juridiques applicables, etc.) qui sont communs à l'ensemble de la matière, c'est-à-dire aux finances de toutes les administrations publiques (État central, collectivités territoriales, Sécurité sociale, voire Union européenne et organisations internationales). Ensuite, il s'agira d'appliquer ces éléments à la branche la plus ancienne de la matière en France compte tenu de sa structure institutionnelle unitaire, à savoir les finances de l'État (central). Un regard particulier sera porté sur la LOLF (*loi organique relative aux lois de finances*) de 2001, texte emblématique des volontés de moderniser les finances de l'État et, plus largement, les finances publiques. Enfin, en conclusion, seront rapidement introduites les grandes problématiques des autres branches du sujet (locales,

etc.) qui, quant à elles, seront abordées en détails dans la suite du cursus des étudiants (LAP, MAP ou autres).

Évaluation

Puisque la matière est associée à des TD (assurés par Mme Marin), le contrôle continu est important dans la notation finale.

Celle-ci est ainsi constituée de :

Session 1 : 50% de contrôle continu en TD (Le détail vous sera donné en TD) et 50% partiel de 3h en fin de semestre (nous en reparlerons)

Mode dérogatoire session 1 : partiel de 3h en fin de semestre (nous en reparlerons)

Session 2 : oral d'une durée totale de 20 minutes, l'oral commencera par un sujet tiré au sort donnant droit à une préparation de 15 minutes et une présentation de 10 minutes, puis un échange sur divers sujets

La *présence des étudiants aux cours et aux TD est obligatoire (à l'exception des étudiants en contrôle terminal)* et indispensable. Il est également nécessaire de préparer sérieusement ses fiches de TD qui constituent, par nature, des approfondissements et des explications du cours.

Bibliographie

fiches de Travaux Dirigés (TD)

Contact(s)

> Manuel Tirard

Responsable pédagogique
mtirard@parisnanterre.fr